



Nîmes, le 19 JUL. 2024

Direction Générale
Adjointe Développement et
Cadre de Vie

Direction de l'Attractivité
du Territoire

Direction Adjointe
Aménagement du Territoire
et Fonds Européens

Affaire suivie par : Christophe
DUMAS

Tél. : 06 37 92 61 66
Courriel :

christophe.dumas@gard.fr

Réf : CD/CM/2024/33

Monsieur Didier KIELPINSKI
Maire de Garrigues-Sainte-Eulalie
Mairie
10 Avenue de la Mairie

30190 GARRIGUES-SAINTE-EULALIE

Objet : Avis du Département – 1^{ère} Modification du PLU

Monsieur le Maire,

Le projet de 1^{ère} modification du PLU décidé par votre Conseil municipal, conformément à l'article L 153-40 du Code de l'urbanisme, m'a bien été transmis avant l'ouverture de l'enquête publique.

J'ai bien pris note que cette modification vise l'ouverture à l'urbanisation de la zone des Garriguettes (1,3ha), actuellement classée en zone IAU au PLU, pour y réaliser environ 32 logements.

Compte tenu du dossier fourni, j'ai l'honneur de vous transmettre l'avis favorable de l'Administration départementale en soulignant cependant les points suivants :

- A ce jour, il est possible de s'interroger sur la giration en sortie du chemin communal en direction de Moussac / Brignon : celle-ci est perfectible mais acceptable pour des usagers habitués et en nombre réduit tel qu'aujourd'hui. Cela pourrait être différent demain avec 32 nouveaux logements.
- L'accès étant en agglomération, le Département attire votre attention sur la nécessité de vérifier si l'augmentation du trafic généré par l'ouverture à l'urbanisation de cette zone est compatible avec la géométrie actuelle du carrefour, notamment pour ce qui est des girations et de la fluidité des mouvements pour les véhicules en sortie de zone vers Moussac / Brignon. S'il devait y avoir un aménagement, le coût de celui-ci serait à la charge de l'aménageur et/ou de la Municipalité.

Je vous invite à me faire parvenir un exemplaire du PLU modifié de votre commune (Clé USB ou lien de téléchargement).

La Direction de l'Attractivité du Territoire, notamment en charge de la coordination des interventions en matière d'urbanisme au niveau de l'Administration départementale, se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de ma meilleure considération.

La Présidente,

Document signé électroniquement
le 19/07/2024
Olivier GAILLARD
Conseiller départemental (Olivier Gaillard)